



Les représentants du personnel au CSA saluent le travail engagé par la convention citoyenne, les équipes de l'IRD et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du schéma directeur 'responsabilité sociétale et environnementale (SD RSE)' 2025-2030 de l'IRD.

Le SD RSE de l'IRD, construit autour des quatre piliers issus du référentiel DD&RS¹, intègre une ambition forte de transformation institutionnelle, qui se reflète dans les axes stratégiques et les objectifs suivants : 1. Stratégie et gouvernance, 2. Recherche et innovation, 3. Transition environnementale, et 4. Responsabilité sociale, ce dernier axe comportant un volet important sur la prévention des risques et la qualité de vie au travail au sein de l'Institut.

Les organisations syndicales et leurs représentants membres du conseil social d'administration (CSA) de l'IRD soutiennent pleinement toutes les initiatives visant à décarboner nos activités afin d'atteindre les objectifs du GIEC et de l'IPBES. Ces initiatives sont déjà en cours à l'échelle individuelle, dans nos laboratoires et services, et à travers nos activités scientifiques avec nos partenaires. Rappelons en outre que nos recherches aux Suds et à l'Outre-Mer concernent les changements en cours et l'identification de solutions afin de tendre vers un développement soutenable et juste des sociétés.

La mise en œuvre de ce schéma directeur RSE va nécessairement impliquer une profonde modification de nos pratiques et conditions de travail, ce qui nécessite de repenser en amont et avant toute chose, la prévention des risques professionnels. Or à l'heure actuelle, les représentants du personnel du CSA et des formations spécialisées (FS) constatent que l'IRD ne se conforme pas à la réglementation en matière de sécurité et santé au travail et que les moyens alloués à la prévention des risques professionnels sont insuffisants.

Les représentants du CSA des 4 organisations syndicales ont donc voté CONTRE le schéma directeur proposé le 12 décembre 2024 car, même si l'axe stratégique 4 traite de la prévention des risques et de la qualité de vie au travail (QVT), les moyens/actions envisagés sont loin d'être à la hauteur des ambitions affichées.

Nous avons proposé que les premiers travaux 2025 des instances CSA et FS soient dédiés à l'amélioration et la mise en conformité de l'IRD en matière de prévention des risques professionnels et qualité de vie au travail. Ceci nous apparaît comme un préalable indispensable à la mise en œuvre d'un schéma directeur RSE.

Les représentants du personnel au CSA de l'IRD

¹ www.label-ddrs.org